



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties

non visées à l'annexe I de la Convention

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif
d'experts des communications nationales des Parties
non visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier
de formation pratique pour l'Afrique consacré aux
inventaires nationaux des gaz à effet de serre**

Note du secrétariat

Résumé

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts), en collaboration avec l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a organisé un atelier de formation pratique pour l'Afrique consacré aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre, qui s'est déroulé à Swakopmund (Namibie) du 23 au 27 avril 2012. Le présent rapport décrit le déroulement de l'atelier; il résume les observations et les recommandations des participants, présente les supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts et aborde les aspects financiers et techniques de l'établissement des communications nationales.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–5	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6	3
II. Déroulement de l’atelier.....	7–11	3
A. Ouverture de l’atelier.....	7–11	3
B. Organisation des travaux.....	12–14	4
C. Résumé des débats.....	15	5
III. Avis des participants et conclusions.....	16–25	6
A. Avis des participants.....	16–24	6
B. Conclusions.....	25	9

I. Introduction

A. Mandat

1. Par la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour la période 2010-2012, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Le mandat du Groupe consultatif d'experts précise que, dans l'exercice de ses fonctions, celui-ci est chargé d'apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, notamment pour l'établissement périodique d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES), afin d'améliorer la précision, la cohérence et la transparence des informations à fournir dans leurs communications nationales.

3. Le Groupe consultatif d'experts accomplit son mandat dans le cadre du programme de travail pour 2010-2012 qu'il a élaboré à sa première réunion tenue en mars 2010. À sa trente-deuxième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction de ce programme de travail¹.

4. Le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat et en collaboration avec l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a organisé un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES pour l'Afrique à Swakopmund (Namibie) du 23 au 27 avril 2012, conformément à son programme de travail mentionné au paragraphe 3 ci-dessus, en vue de renforcer les capacités des experts nationaux de la région associés à l'établissement des communications nationales, en recourant aux supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts consacrés aux inventaires nationaux des GES.

5. Dans la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers et en établissant des rapports sur ces réunions et ateliers, pour examen par le SBI.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être prendre note des recommandations des participants à l'atelier et donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives concernant l'assistance technique à accorder aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES.

¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

II. Déroulement de l'atelier

A. Ouverture de l'atelier

7. L'atelier de formation pratique sur les inventaires des GES à l'intention de l'Afrique, qui a été accueilli par le Gouvernement namibien, s'est déroulé du 23 au 27 avril 2012 à Swakopmund. M. Petrus Muteyauli, du Ministère namibien de l'environnement, a prononcé un discours au nom de M. Teofilus Nghitila, commissaire à l'environnement et coordonnateur national pour la Convention. Dans les observations liminaires, il a été question de la nécessité d'améliorer la précision, la cohérence et la transparence des informations figurant dans les communications nationales et du rôle joué par le Groupe consultatif d'experts, chargé d'apporter une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I pour faciliter l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES. Remerciant le Gouvernement namibien d'accueillir l'atelier, M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), Présidente du Groupe consultatif d'experts, a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé les objectifs de la formation. Le secrétariat a donné un bref aperçu de l'organisation des travaux.

8. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

a) Renforcer les capacités des experts nationaux d'Afrique à l'aide des supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts afin d'améliorer le processus d'établissement des inventaires nationaux des GES, en donnant aux experts des conseils techniques;

b) Susciter et recueillir des observations concernant les projets de supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts sur les inventaires des GES afin de les améliorer;

c) Servir de cadre à un échange de vues entre les Parties et avec les experts.

9. En tout, 41 experts nationaux de 37 Parties non visées à l'annexe I², 5 membres du Groupe consultatif d'experts, 1 représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement et 2 représentants de l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC ont participé à l'atelier.

10. En outre, une cinquantaine d'autres personnes en moyenne, représentant des Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Afrique, ont pris part chaque jour à l'atelier par visioconférence (système WebEx), procédé permettant au maximum à 10 experts des GES par pays d'être associés aux travaux. Grâce à cette participation à distance, plus de 250 autres experts ont pu assister à la formation. Le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat, continuera d'offrir cette possibilité supplémentaire de participer virtuellement aux futurs ateliers de ce type destinés aux Parties non visées à l'annexe I, pour autant que les ressources le permettent.

11. L'atelier a été organisé avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Unité d'appui technique du Groupe de travail pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

B. Organisation des travaux

12. La Présidente du Groupe consultatif d'experts a présenté l'organisation des travaux de l'atelier, faisant l'objet de l'ordre du jour établi en concertation avec le Groupe consultatif d'experts et prévoyant 10 séances, compte tenu des recommandations formulées à l'atelier régional précédent³, comme suit:

a) La première séance a été consacrée à une présentation d'informations utiles sur les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» et la base de données du GIEC sur les coefficients d'émission;

b) La deuxième séance a porté sur les aspects généraux et les questions transversales concernant les inventaires nationaux des GES, à savoir l'analyse par grandes catégories, l'évaluation des incertitudes, l'assurance de la qualité/le contrôle de la qualité (AQ/CQ), et les moyens de combler les lacunes;

c) De la troisième à la huitième séance, les travaux, menés en parallèle, ont porté sur une formation pratique approfondie aux méthodes du GIEC concernant tous les secteurs couverts par un inventaire national des GES; les matinées ont été consacrées aux méthodes du GIEC visées par la décision 17/CP.8 et les après-midi à des exercices dans lesquels les participants, en tenant compte de données d'activité, d'une série de coefficients d'émission et d'autres aspects méthodologiques, devaient estimer les émissions ou le piégeage de GES à l'aide du logiciel mis au point pour les inventaires des GES au titre de la Convention à l'intention des Parties non visées à l'annexe I;

d) La neuvième séance a été réservée aux exposés de participants présentant, du point de vue de leur pays, les dispositions institutionnelles prises pour établir les inventaires nationaux des GES, les difficultés rencontrées et l'expérience acquise lors de l'établissement de ces inventaires, ainsi qu'à une présentation de la mise à niveau technique du logiciel applicable aux inventaires des GES des Parties non visées à l'annexe I, prévue pour juin 2013;

e) La dernière séance a été consacrée à la synthèse des travaux, donnant lieu à un échange de vues entre les participants et avec les experts sur des questions ayant trait aux dispositions institutionnelles et à l'appui technique et financier et sur la meilleure façon d'envisager ces questions dans le cadre de l'élaboration des communications nationales.

13. Les séances de formation, y compris les exercices pratiques, ont été animées par des conseillers techniques et des membres du Groupe consultatif d'experts qui se sont appuyés sur les supports de formation actualisés du Groupe⁴.

14. À l'issue des travaux, les participants ont évalué l'atelier. Ils ont aussi formulé des recommandations sur les améliorations à apporter aux supports de formation et, plus généralement, aux ateliers régionaux de ce type qui se tiendront à l'avenir.

³ FCCC/SBI/2011/10/Add.2, par. 17.

⁴ Les supports de formation actuels du Groupe consultatif d'experts, dont on peut prendre connaissance à l'adresse http://unfccc.int/national_report/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php, sont en cours d'actualisation.

C. Résumé des débats

15. Les exposés et les séances de formation pratique ont donné lieu à d'intenses échanges de vues entre les participants et avec les experts concernant les points ci-après:

- a) Problème des données manquantes et du non-archivage des données existantes;
- b) Nécessité de mettre en place les dispositions institutionnelles voulues en vue de l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES et difficultés connexes;
- c) Choix et application des méthodes du GIEC et de l'année ou des années pour la(les)quelle(s) des estimations des émissions devraient être communiquées;
- d) Méthodes et outils à employer pour améliorer la transparence, l'exactitude, la cohérence, l'exhaustivité et la comparabilité des inventaires nationaux des GES;
- e) Élaboration et application de procédures d'AQ/CQ;
- f) Utilisation du logiciel mis au point pour les inventaires des GES au titre de la Convention à l'intention des Parties non visées à l'annexe I et moyens de surmonter les difficultés le plus souvent rencontrées;
- g) Appui financier et technique nécessaire et moyens de l'accorder en fonction des besoins pour garantir l'établissement périodique d'inventaires nationaux des GES;
- h) Aide susceptible d'être fournie par le Groupe consultatif d'experts au niveau national aux Parties non visées à l'annexe I qui le demandent.

III. Avis des participants et conclusions

A. Avis des participants

16. Au cours de l'atelier, il a été demandé chaque jour aux participants de donner leur avis sur les questions de fond traitées. En outre, après l'atelier, une enquête en ligne a permis de recueillir les avis des participants, y compris de ceux qui en avaient bénéficié à distance. Les observations des 50 personnes qui y ont répondu sont résumées ci-après.

17. Les participants se sont félicités de la tenue de l'atelier de formation pratique. Selon eux, la réussite de la formation tenait aux éléments suivants:

- a) Les indications reçues concernant la mise en place de dispositions institutionnelles pour faciliter l'établissement périodique des inventaires nationaux des GES et l'occasion d'examiner les difficultés rencontrées par les Parties non visées à l'annexe I;
- b) Les exposés présentant clairement les *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et l'application des méthodes du GIEC, qui ont permis de mieux comprendre diverses notions (analyse par grandes catégories, procédures d'assurance et de contrôle de la qualité, etc.) et les moyens de recourir aux avis d'experts pour combler les lacunes en matière de données;
- c) La communication de toutes sortes de documents de référence et de sources de données susceptibles d'être utilisés en vue d'une formation complémentaire au niveau national et mis à la disposition des experts associés à l'élaboration des communications nationales;

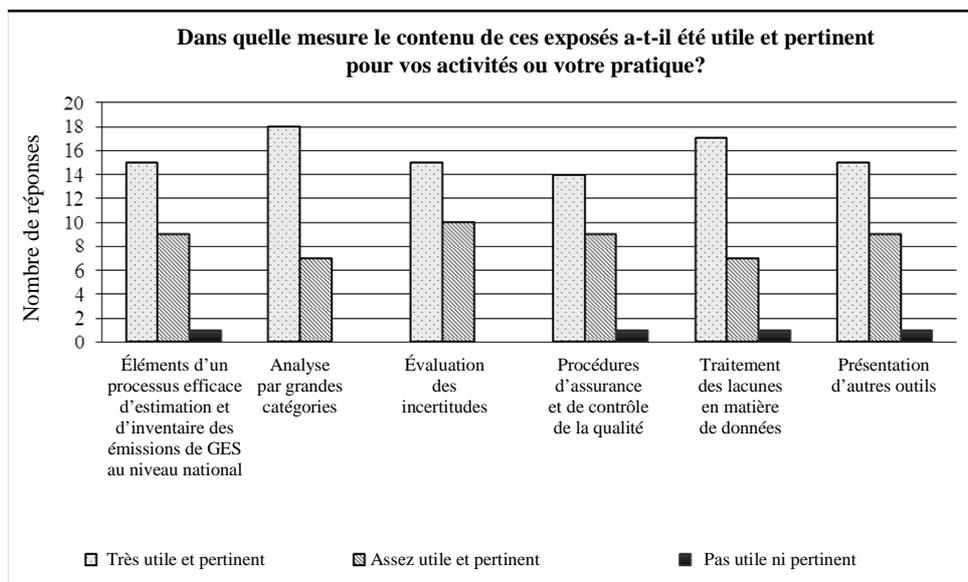
d) L'interaction avec les formateurs et les experts nationaux sur les inventaires nationaux des GES;

e) L'application des logiciels et la présentation d'exemples concrets.

18. La plupart des participants ont aussi jugé les modules de formation clairs, efficaces et adaptés à leurs activités, comme le montre le graphique 1 ci-dessous.

Graphique 1

Évaluation des exposés sur les questions transversales



19. Les participants ont estimé que les éléments ci-après avaient largement contribué au succès des séances de formation par secteur:

a) Le caractère progressif de la formation et l'utilisation de données pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie en vue de montrer comment identifier les différentes sous-catégories d'un secteur, comment se déroule le processus de documentation et quels sont les outils disponibles;

b) La mise en évidence du rôle des principaux processus industriels, notamment l'utilisation d'exemples pertinents et le degré de détail des exposés;

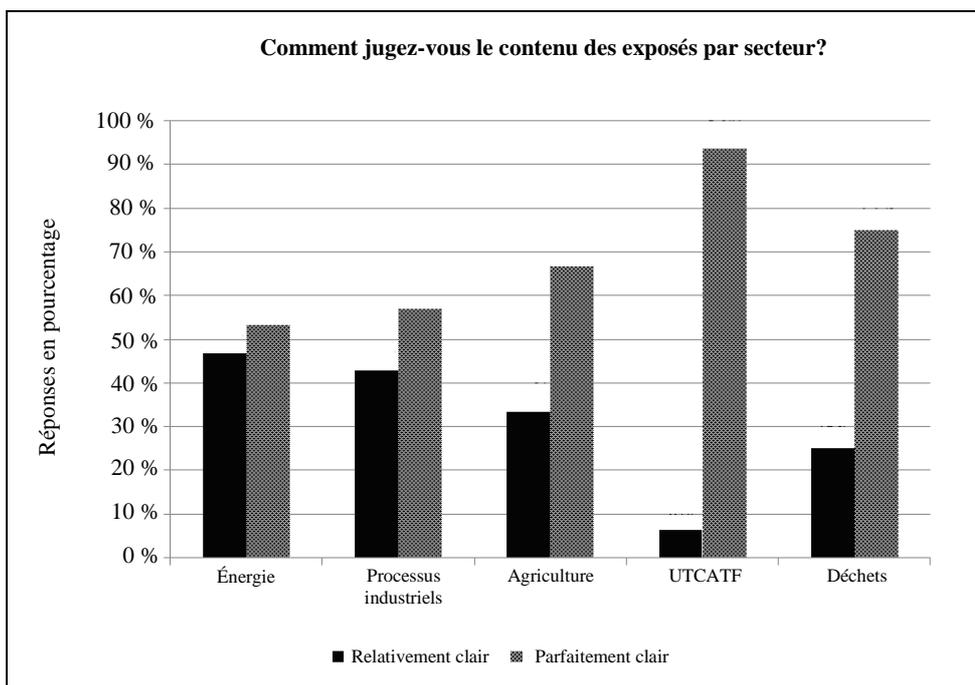
c) La présentation de concepts clefs dans le secteur de l'énergie, de lignes directrices simples par niveau et de coefficients d'émission et de conversion;

d) L'utilisation de sous-catégories dans le secteur des déchets et dans les sources d'émission, et la description des aspects méthodologiques de l'estimation des émissions de méthane et de dioxyde de carbone provenant de diverses sources;

e) Les différents «arbres de décision» dans le secteur de l'agriculture, qui peuvent faciliter la collecte et le calcul des données, et la nécessité d'une analyse par grandes catégories et par sous-catégories.

20. Les participants ont estimé que la démarche globale et le contenu des séances de formation par secteur avaient été suffisamment clairs, comme le montre le graphique 2.

Graphique 2
Évaluation des exposés par secteur



Abréviation: UTCATF = utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie.

21. Les participants ont fait les observations et les recommandations ci-après concernant les moyens d'améliorer les ateliers de formation pratique sur les inventaires nationaux des GES qui seraient organisés à l'avenir:

a) Il importe de prévoir suffisamment de temps pour l'utilisation du logiciel pendant les séances de formation pratique;

b) Des séances supplémentaires de formation pratique sur les moyens d'accéder aux données de la base de données des coefficients d'émission du GIEC sont indispensables, de même qu'un laps de temps plus long pour l'analyse par grandes catégories.

22. Des besoins ont aussi été mentionnés par les participants en ce qui concerne l'appui financier et technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I en matière d'inventaires nationaux des GES:

a) Le développement des programmes régionaux de renforcement des capacités et de formation;

b) La nécessité de promouvoir l'échange d'experts nationaux au niveau régional afin de partager des idées et mettre en place un dispositif d'experts régionaux.

23. Lors des débats sur les besoins financiers et techniques liés à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, les participants se sont félicités des travaux de mise à niveau technique de l'actuel logiciel applicable aux inventaires des GES au titre de la Convention pour les Parties non visées à l'annexe I. Nombre d'entre eux ont reconnu que ce logiciel serait utile aux personnes chargées d'établir les inventaires nationaux des GES et ont instamment demandé au secrétariat de mobiliser des ressources pour le mettre au point et pour que les Parties y aient accès le plus rapidement possible.

24. Les débats tenus au cours de l'atelier ont également porté sur les informations supplémentaires qu'il est envisagé de communiquer comme suite à la décision 2/CP.17 adoptée à Durban (Afrique du Sud) par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, concernant les rapports de mise à jour à établir tous les deux ans (rapports biennaux actualisés). Au cours de ces débats, des éclaircissements ont été apportés au sujet des fonds disponibles pour l'élaboration des rapports en question, des principes directeurs publiés par le Fonds pour l'environnement mondial et de la procédure à suivre afin d'accéder au financement prévu pour l'établissement de ces rapports, ainsi que de l'année ou des années pour lesquelles des inventaires des GES doivent être communiqués. À la lumière de l'évolution récente, la plupart des Parties ont souligné combien il était important de continuer à leur apporter une assistance financière et technique pour l'établissement de leurs inventaires des GES.

B. Conclusions

25. Les participants ont été satisfaits de la formation dispensée et ont remercié le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat d'avoir organisé cet atelier, le Gouvernement namibien de l'avoir accueilli dans des installations d'excellente qualité et le peuple namibien pour l'accueil chaleureux qu'il leur avait réservé. Ils ont également remercié les Parties et les organisations (voir ci-dessus le paragraphe 11) qui avaient contribué financièrement à l'organisation de l'atelier.
